

CABINET

Service interministériel de défense et de protection civile

ARRETE

listant les documents utiles à l'établissement de l'état des risques de la commune de Bucy-le-Long

LE PREFET DE L'AISNE

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 18 octobre 2007,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1er:

La commune de **BUCY LE LONG** fait partie du plan de prévention du risque inondation et coulées de boue de la vallée de l'Aisne secteur Aisne Médiane approuvé le 21 juillet 2008. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé le 30 mai 2006
- le PPR approuvé le 21 juillet 2008
- le DCS

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

.../...

Article 2:

L'arrêté du 18 octobre 2007 est abrogé.

Article 3:

La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Soissons, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 2 2 SEP. 2008

Pour le Préfet et par délégation.

La Sous Préfète, Directification Cabinet

Salima EBURDY



PREFECTURE DE L'AISNE

Commune de BUCY LE LONG

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	éfectoral du 22	2 septembre 2008		
iltuation de la comm	nune au regard d'un ou plu	sieurs plans de préventic	on de risques nal	urels prévisibles [P
La commune est situ	uée dans le périmètre d'ur	n PPR n		oui X non
approuvé	date	21 juillet 2008	aléa	inondations
			Harris (1990) (1	et coulées de boue
Les documents de r - DDRM	éférence sont:		Consul	table sur internet X
iltuation de la comm	iune au regard d'un plan d	e prévention de risques t	echnologiques	[PPR+]
La commune est situ	uée dans le périmètre d'un	PPR t		oul non X
	dafe		effet	
Les documents de r	éférence sont :		The property of the property o	ultable sur Internet
Situation de la comm	iune au regard du zonage i			e la sismicité
CINA P. C. C. 101 " L. D. L. "C. L. C. L. 10" C. N. 10 10 N. C. N. 10 10 N. 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	91-461 du 14 mai 1991 modifie rei	am e la pierciman de nage s		13.
en application du décret	e dans une zone de sismicité	zone la zone lb		ne III non _X
en application du décret La commune est située				ne III non X
en application du décret La commune est située Dièces jointes Cartographie		zone ia zone ib	zone II zor	
en application du décret La commune est située pièces jointes Cartographie extraits de documents ou	e dans une zone de sismicité de dossiers permettant la localisa	zone la zone lb ation des immeubles au regar	zone II zor	
en application du décret La commune est située pièces jointes Cartographie extraits de documents ou	e dans une zone de sismicité	zone la zone lb zone la zone lb ation des immeubles au regan DU A LA DDE	zone II zor d des risques pris en	The relationship is a second of the relation o
en application du décret La commune est situé lièces jointes Cartographie extraits de documents ou	e dans une zone de sismicité de dossiers permettant la localisa	zone la zone lb zone la zone lb ation des immeubles au regan DU A LA DDE	zone II zor d des risques pris en	The relationship is a second of the relation o
en application du décret La commune est située pièces jointes Cartographie extraits de documents ou PR CONSULTABLE EN	e dans une zone de sismicité de dossiers permettant la localisa I MAIRIE, A LA PREFECTURE C	zone la zone lb ation des immeubles au regan DU A LA DDE	Zone II Zor	The relationship is a second of the relation o
en application du décret La commune est située pièces jointes Cartographie extraits de documents ou PR CONSULTABLE EN	e dans une zone de sismicité de dossiers permettant la localisa I MAIRIE, A LA PREFECTURE C	zone la zone lb ation des immeubles au regan DU A LA DDE	Zone II Zor	
en application du décret La commune est située pièces jointes Cartographie extraits de documents ou PR CONSULTABLE EN	e dans une zone de sismicité de dossiers permettant la localisa I MAIRIE, A LA PREFECTURE C	zone la zone lb ation des immeubles au regare DU A LA DDE	Zone II Zor	

BUCY LE LONG

type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au
				Qr
- inondations et coulées de boue	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
- inondations et coulées de boue	23/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
- inondations et coulées de boue	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
- inondations et coulées de boue	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
- tempête	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
- inondations et coulées de boue	02/01/2000	02/01/2000	25/10/2000	15/11/2000
				-